



Le Coupe Gorge

Ça vaut le détour



© G. Wait

Fôret de Grimbosq

D'une superficie de 475 hectares, la forêt de Grimbosq est le « poumon vert » de la région. A découvrir : le parc animalier (d'une superficie de 8,5 hectares, on peut y observer des sangliers, des cerfs, des biches et des daims) les arboretums, le sentier botanique, les circuits pédestres, VTT ou vélo, ainsi qu'un cimetière pour petits animaux domestiques.



Eglise Saint-Clair (Mutrécy)

Contemporaine de Guillaume le Conquérant, l'Eglise de Mutrécy dédiée à Saint-Clair conserve des vestiges très intéressants du XI^e et du XII^e siècle. Son mur nord en arêtes de poisson est le meilleur exemple de ce type d'appareil dans la région caennaise.



Chapelle Sainte Anne (Grimbosq)

Dans la forêt, Trivia, la déesse mère aux trois faces y était honorée, comme le fut plus tard Diane puis Sainte Anne, pour protéger les chasseurs auxquels elle garantissait l'abondance du gibier ou pour implorer la pluie, source d'une moisson féconde. A l'issue d'un sacrifice nocturne, la déesse avait coutume, dit-on, de laver le linge souillé de sang, dans l'eau d'une fontaine. Sainte Anne, honorée par la dévotion chrétienne des pèlerins, a toujours sa chapelle dans la forêt de Grimbosq. Elle se situe à l'abri d'une falaise rocheuse qui borde l'Orne, face au Val de Viard. De nombreuses processions venant des églises voisines s'y rendaient le 23 juillet, accompagnées par le son des tintinels. Une fois les vœux exaucés, le retour dans les maisons était précipité par l'arrivée d'une pluie abondante et soudaine.

(extrait « Voyage en Suisse Normande médiévale » M. Thiesse)



Pour + d'infos

OFFICE DE TOURISME DE LA SUISSE NORMANDE

2 place Saint Sauveur - 14220 Thury-Harcourt-Le-Hom
Place du Tripot - 14570 Clécy
Tél. +33 (0)2 31 79 70 45
www.suisse-normande-tourisme.com

Circuit
N°20



La Suisse Normande
et le Cingal



Le Coupe Gorge

En cas d'urgence



112 | secours à partir d'un portable

Vous rencontrez des soucis sur votre itinéraire ?

N'hésitez pas à les signaler sur la plateforme, cela permet d'améliorer la qualité de nos circuits.

sentinelles.sportsdenature.fr

11,5 km
3h30

Dénivelé positif cumulé 159 m

2024 - Mise en page : Suisse Normande Tourisme - Ne pas jeter sur la voie publique



© G. Wait



© Philippe Lejeune



Calvados Attractivité
8 rue Renoir
14054 Caen cedex 4
Tél. +33 (0)2 31 27 90 30
tourisme@calvados.fr
www.calvados-tourisme.com

Une mission du
Département du Calvados.



Départ de Mutrécy

Balissage

bonne direction



changement de direction



mauvaise direction



Le Coupe Gorge

Pas à pas

D Départ depuis la mairie de Mutrécy.

1 Traverser le terrain de sport et remonter la rue d'Auge à droite. Prendre la rue de l'église à droite puis à gauche le chemin du coupe gorge que l'on suit jusqu'à la route. Prendre à gauche la D156 puis emprunter le premier chemin à gauche.

2 Au bout de ce dernier, tourner à gauche et continuer sur le chemin goudronné qui mène à la D257.

3 Emprunter la route à droite sur 150 m. Puis, à nouveau à droite, prendre un chemin de plaine sur 1700 m.

4 A la sortie de ce sentier, tourner à droite et suivre une petite route bordée d'une haie, emprunter le «chemin des Hameaux». Avant le virage sur la gauche, prendre le «chemin Gougeon» à droite qui rejoint la D156.

5 Traverser la route et prendre le chemin pénétrant dans la forêt. Suivre ce chemin qui descend légèrement puis remonter. Prendre immédiatement à droite et suivre le sentier.

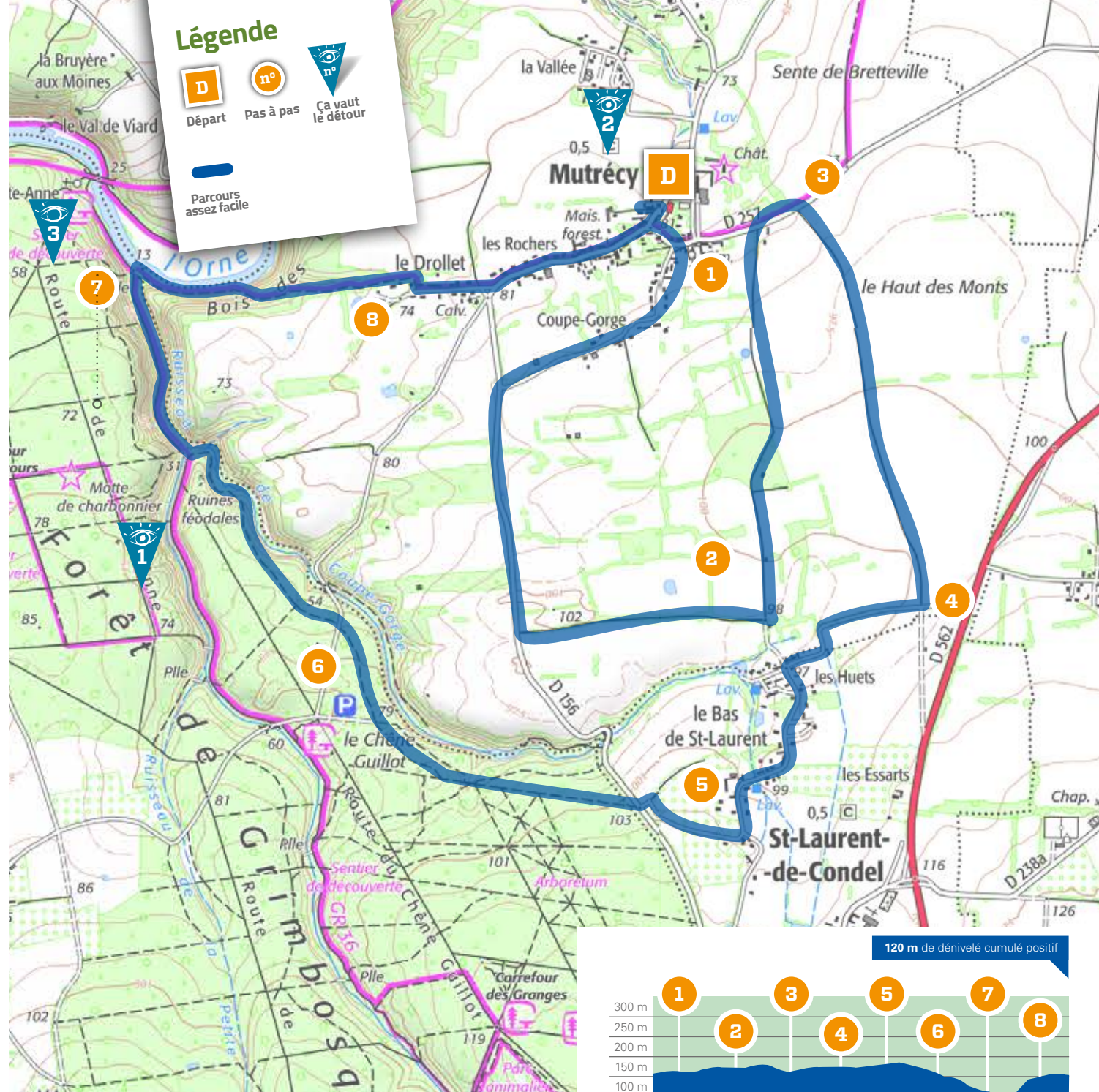
6 30 m avant le parking du «chêne Guillot», prendre à droite le chemin qui longe le ruisseau du «coupe gorge». Suivre ce sentier jusqu'au GR 36 que l'on emprunte sur la droite.

7 Franchir le petit pont par la droite et suivre le GR jusqu'au lieu-dit «Le Drollet».

8 Dans le village, prendre à gauche la route qui rejoint la place du calvaire. Sur celle-ci prendre légèrement à gauche la rue principale. Tourner à nouveau à gauche et emprunter la route du pont du Coudray pour rejoindre le point de départ.



© G. Weitz



0 N 250m

Extraits de SCAN 25© - © IGN - 2024 - Autorisation n°43-24010
Reproduction interdite

